

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1181 Subvention (3.000 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Ensemble vocal O Trente ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée, au titre de 2014, pour le fonctionnement à l'association Ensemble vocal O Trente, chez Mme Veillet- Michelet, 196 bis, av de Versailles 75016 Paris. 2014_01673, 34781.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.